

Prémices et épanouissement de la rubrique de faits divers (1631-1848)

Gilles FEYEL

Professeur à l'Institut
français de presse
Université de Paris 2
gilles.feyel@free.fr

Il y a déjà quelque temps, l'historien Dominique Kalifa¹ notait que le fait divers avait d'abord été l'objet d'analyses structuralistes² qui l'avaient défini « *comme un invariant de nature transhistorique, sorte de "thème fixé" seulement capable de renvoyer à quelques interrogations de nature universelle et intemporelle* ». Une telle approche avait été vigoureusement contestée par les historiens qui avaient tout au contraire insisté sur la forte historicité des énoncés, mais y avaient surtout recherché un témoignage sur la vie difficile des obscurs³. Depuis une dizaine d'années, l'explosion du fait divers de presse, contemporaine de l'avènement de la culture de masse⁴ des années 1880-1910, a été précisément étudiée par les historiens des médias, qui ont bien montré l'évolution de ce type de récit, véritable genre journalistique⁵. Il reste à découvrir quand est née la rubrique « Faits divers », et avant même l'emploi de cette dénomination, quand la presse a commencé de proposer cette petite actualité.

On oubliera volontairement les « canards », ces récits de faits singuliers ou « merveilleux », très répandus depuis les années 1530, reposant souvent sur l'irrationnel mais donneurs de leçons de conduite : ils visaient à « civiliser » le peuple auquel ils s'adressaient⁶. Bénéficiant d'un regain de faveur dans la première moitié du XIX^e siècle, ils ont été considérés comme les ancêtres des faits divers de la grande presse d'information populaire de la fin du siècle⁷ :

ne sont-ils pas plus rares après 1870, avec la fin du colportage et la diffusion massive de cette dernière ? On fera justice d'une telle filiation. Le fait divers de presse est plus ancien.

Anciennes gazettes et « faits divers »

Dès le siècle des Lumières, les élites lisant gazettes et journaux se passionnent pour ce genre journalistique, même si le terme de « fait divers » n'existe pas encore. Il y a peut-être là l'attrait du fruit défendu. Comme l'a prouvé bien plus tard l'aversion du système soviétique pour de telles nouvelles, les régimes autoritaires n'aiment pas les faits divers. La monarchie d'Ancien Régime ne fait pas exception, et la *Gazette* de Théophraste Renaudot porte peu de ces menues informations qui pourraient être les signes de désordres sociaux. Rien ne montre mieux cette attitude que la « conversion » de la première nouvelle de Paris, le 12 décembre 1631. Dans une première édition, Renaudot avait rapidement mentionné : « *Les faux monnayeurs n'ont pas ici bon temps, l'un ayant été défait [exécuté] vendredi dernier, et l'autre le mardi suivant.* » Nouvelle indigne de figurer dans le premier recueil de la *Gazette* dédié au roi ! Aussi est-elle remplacée par celle-ci : « *Nous désirons bien la présence du roi, mais nous nous consolons, le voyant ailleurs si nécessaire pour la gloire de cet État⁸.* »

Au début du XVIII^e siècle, la *Gazette* reste toujours muette sur ce genre d'information. Le procès scandaleux du père jésuite Girard et de sa pénitente, la demoiselle Cadière qu'il a séduite et poussée à l'infanticide, passionne la France et l'étranger en 1731. Il suscite plus de 200 *factums*, ainsi que les commentaires acides des *Nouvelles ecclésiastiques*, l'hebdomadaire clandestin des jansénistes. On s'en entretient dans les salons et dans les correspondances, mais la *Gazette* reste silencieuse. Quelques bons esprits en trouvent cependant des échos dans les gazettes françaises de Hollande diffusées librement dans le royaume. La *Gazette d'Amsterdam* en entretient ses lecteurs à 27 reprises, mais ne prend jamais parti, se contentant de reproduire les pièces des différentes étapes de la procédure judiciaire⁹. Les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht proposent fréquemment de telles nouvelles : entre janvier et décembre 1734, la première en offre 54, la seconde 33. La très grande majorité d'entre elles sont d'origine française. La *Gazette d'Amsterdam* enregistre 20 procès dont 13 sont jugés à Paris, 12 catastrophes (incendies, accidents, phénomènes climatiques), 11 assassinats, rixes et émeutes, 11 prodiges et curiosités diverses, dont quatre centaines. Ce genre d'information est tellement

prisé qu'il y fait déjà l'objet d'une rubrique spécialisée, à la fin de chaque numéro¹⁰.

Dans la seconde moitié du siècle des Lumières, les faits divers se multiplient. De mai à août 1778, sept périodiques offrent à leurs lecteurs 159 récits pour 91 faits divers distincts. La seule *Gazette des Deux-Ponts*, feuille allemande publiée en français, propose 58 récits, la *Gazette de La Haye* 33, le *Courrier de l'Europe*, venu de Londres, 22, le *Mercur de France* 21, etc. Toutes ces nouvelles sont semblables à celles de 1734 : on y trouve 66 catastrophes, 47 crimes, 17 émeutes, 10 affaires de mœurs, neuf monstres ou curiosités naturelles... La *Gazette des Deux-Ponts* cantonne ces récits dans sa rubrique « Variété », située en fin de numéro : de leur diversité sont tirées des considérations, désabusées ou amusées, sur les hommes et les mœurs de l'époque. Ces leçons morales n'empêchent pas le rédacteur d'insister souvent sur l'horreur des faits, et d'accumuler les détails les plus sanglants. À tel point, qu'on croirait lire des canards destinés à un public plus populaire¹¹. Dans le même temps, retentissent dans l'espace public de grandes affaires judiciaires, « médiatisées » dirait-on aujourd'hui par toute une littérature à sensation – *factums* ou autres mémoires – répandue par les avocats des parties¹². La fameuse « affaire du collier », bien sûr absente de la *Gazette de France*, est très présente dans les gazettes de Hollande de 1785, d'autant plus présente que l'actualité politique est alors désespérément calme¹³.

La prudente *Gazette de France* se refuse toujours à offrir de telles nouvelles. Après avoir retenti des exploits sanglants de la « bête du Gévaudan » en 1764 et 1765, elle cesse d'en parler quand le « sieur Antoine », porte-arquebuse du roi et lieutenant de ses chasses, présente à Louis XV la dépouille de l'animal qu'il a tué. L'État ayant rétabli l'ordre, il convenait de faire silence¹⁴. Par la suite, elle se décide à multiplier les récits d'événements extraordinaires, incendies, tempêtes, inondations. Naturellement, ce nouveau journalisme lui fut reproché par de beaux esprits qui ne comprenaient pas comment elle pouvait s'y commettre. Après avoir raconté les méfaits d'une tempête en Bretagne, son rédacteur leur répondait, en août 1773¹⁵. Avec des abonnés « dans chaque classe de citoyens », la *Gazette* était lue « par une infinité de personnes de tous états », à qui il fallait offrir un large éventail d'informations. Tous ces lecteurs étaient intéressés par le récit de catastrophes qu'ils n'avaient pas vécues, ils avaient besoin d'y participer. Quant à ceux qui venaient de subir, ils étaient avides de lire le récit de ce qu'ils avaient vécu, autant pour se rassurer que pour faire partager leur malheur. Le fait divers avait déjà une triple fonction : il permettait d'organiser le discours social dans les salons ou ailleurs autour de l'événement surprenant ou inquiétant qui

rompait brutalement la succession des jours ; il divertissait les lecteurs et apaisait leur curiosité par la mise en spectacle de son récit ; il pouvait enfin être source de mise en garde ou de leçon pour l'avenir, comme le prouvent les *Affiches*.

Dédiées à l'utilité, les *Affiches, annonces et avis divers*, feuilles hebdomadaires ou bihebdomadaires lancées à Paris à partir de 1745, puis dans les villes de province après les années 1760, sont consacrées aux annonces, aux services et aux « avis divers ». Cette dernière rubrique, où l'on trouve des articles proprement journalistiques, permet au rédacteur ou à ses correspondants d'élargir les connaissances de chacun en vulgarisant le message des Lumières, ou bien de raconter tel ou tel événement singulier. Les *Affiches de Montargis*, par exemple, proposent « l'orage affreux » de Milly-en-Gâtinais (octobre 1781), les peines capitales subies par quelques brigands de la forêt de Montargis (juin 1783), l'évasion des autres et la chasse qui leur est donnée (mai 1786), les ravages de la bête carnassière de l'Orléanais (octobre 1785). Les lecteurs de la *Feuille d'Auvergne* de Clermont-Ferrand bénéficient de véritables petits « reportages » lors des grêles catastrophiques à Clermont et Brioude en juillet et août 1782, en juillet 1789, ou bien au moment des éboulements de terrain dans la région de Clermont en mars, mai et juillet 1783. À côté de ces grands et petits événements, toute une série d'articles presque « médicaux » traitent de la maladie ou de la mort, des accidents ou des incidents de la vie. Les *Affiches du Poitou* et le *Journal de la généralité de Montpellier* racontent l'accident pour lui-même, mais aussi pour en tirer des leçons : on déplore l'habitude de fumer dans son lit qui peut provoquer des incendies, alors si fréquents ; on regrette celles de se mettre sous les arbres par temps d'orage ou de se baigner après avoir mangé ; la noyade ou l'asphyxie sont l'occasion d'indiquer qu'on ne doit pas ranimer les asphyxiés de la même manière que les noyés, etc. En cette fin de XVIII^e siècle, le fait divers est tout à la fois une histoire qui doit divertir et un récit qui doit instruire¹⁶.

Faits divers et presse quotidienne avant la rubrique « Faits divers »

Le fait divers doit aussi émouvoir la sensibilité de ses lecteurs. Premier quotidien français lancé en 1777, le *Journal de Paris*, dans ses rubriques « Événement » ou « Bienfaisance » s'est donné pour tâche de magnifier le courage et la moralité du peuple, l'héroïsme ou la bienfaisance de tel ou tel sauveteur : le récit des calamités particulières s'achève sur les prompts secours apportés aux infortunés. Dans ce

journalisme, les vols et les assassinats n'ont pas leur place. Tout juste mentionne-t-on les accidents de circulation dont le peuple fait les frais, provoqués par les voitures légères de la noblesse. Le *Journal de Paris* insiste d'autant moins sur ce qui pourrait fâcher, qu'il l'avait fait pendant ses premières semaines, au grand scandale de bonnes âmes qui avaient obtenu sa suspension le 23 janvier 1777 : depuis le début du mois, la rubrique « Palais-Tribunal » avait vu se succéder les suicides, les adultères, les enfermements abusifs au couvent pour hériter plus facilement, les voleurs malins bénéficiant de la sympathie populaire, les escrocs, etc. Dans d'autres rubriques, on avait pu lire des atteintes à la vie privée, les maladies qui sévissaient à Paris, la faim chez les plus pauvres¹⁷. Décidément, les autorités n'aimaient pas ce genre de récits et il fallait être à Deux-Ponts pour pouvoir en charger sa gazette. Le *Journal de Paris* reparut le 29 janvier, très assagi !

Avec la Révolution, les journaux se multiplient, notamment les quotidiens, sans que cela serve le fait divers. La mission politique que se donnent les nouveaux journalistes est trop exclusive et exaltante pour beaucoup s'embarrasser des catastrophes et des actes de bienfaisance. L'événement dépasse les frontières du fait divers pour envahir toute la sphère politique. Le mot « événement » peut désormais tout aussi bien titrer un fait divers qu'un incident de l'actualité politique. Une étude rapide de cinq journaux, entre septembre et décembre 1789, prouve que le fait divers en est très souvent absent. *L'Ami du peuple* de Marat et *Les Actes des apôtres*, journal-pamphlet satirique et royaliste, ne s'en occupent pas. Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, de même que le *Mercur de France* en offrent tout juste deux ou trois chacun. En revanche, la *Chronique de Paris*, un quotidien patriote d'information générale, en propose en plus grande abondance, mais ces incidents violents ou non, sont souvent liés aux événements politiques⁸. Que devient par la suite le fait divers ? La violence révolutionnaire a-t-elle fait disparaître tous les interdits ? Les récits de crimes et de suicides semblent s'être multipliés après la chute de Robespierre, au temps du Directoire, alors qu'avec l'assassinat du courrier de Lyon, débute en 1796 la médiatisation moderne des grandes affaires judiciaires.

Au temps de Napoléon, le pouvoir a quelque mal à empêcher les journaux de présenter crimes, vols et autres violences. Dès novembre 1799, Fouché interdit aux bureaux de police de transmettre aux journaux bulletins ou notes¹⁹. La *Gazette de France* et le *Journal de Paris* sont réprimandés pour leurs récits habituels de « crimes atroces ». Les suicides ont aussi un tel succès journalistique qu'ils sont interdits à la presse parisienne en décembre 1802, et aux journaux provinciaux en juin 1806²⁰.

Cela n'empêche pas la violence de demeurer bien présente, comme le prouve ce sondage mené dans le *Journal de l'Empire* (ex-*Journal des débats*), sur le dernier trimestre de 1807. Les faits divers y sont insérés dans la deuxième grande rubrique, « Empire français », parmi bien d'autres nouvelles d'ordre politique ou administratif.

On peut en découvrir 37, si inégalement distribués au long des trois mois – 13 numéros concernés en octobre, 11 en novembre et seulement quatre en décembre –, qu'on n'a pas de peine à penser qu'ils servent de bouche-trous quand les rédacteurs ont du mal à remplir leur papier. Près de la moitié (18) présentent des crimes, des vols avec violence, des escroqueries, enfin un viol. Parmi les curiosités naturelles (sept), les lecteurs peuvent découvrir trois centenaires en excellent état physique, une naissance de triplés, une sourde-muette, la mort de deux époux fidèles à 24 heures d'intervalle, enfin un mammouth de Sibérie. Il y a aussi cinq accidents – deux incendies, une asphyxie, un naufrage, un domestique dévoré par les chiens du château –, et quatre incidents – deux disparitions d'individu, un abandon d'enfant, une guérison extraordinaire. Les catastrophes naturelles ne sont représentées que par deux violents orages. Enfin, le baptême catholique d'une famille juive de Dunkerque vient s'ajouter à tout ce ramassis d'événements. Une trentaine d'entre eux proviennent de la presse provinciale. Si l'on y rencontre 16 brèves de moins de 10 lignes, 11 sont de longs récits de 20 lignes ou plus : les détails « bien malheureux » ou « atroces » n'y manquent pas.

Crimes et délits sont des histoires à faire peur, répandant « consternation et effroi » dans la ville où ils ont été commis, mais les autorités et la gendarmerie sont là pour arrêter et châtier les coupables. Le *Journal de l'Empire* offre aussi par deux fois un compte rendu des tribunaux parisiens. Le premier n'est qu'une suite de brèves extraites du *Moniteur universel*, sans grand intérêt. En revanche, le 25 octobre, le journal crée exceptionnellement une rubrique « Cours de justice criminelle » pour y « donner des détails exacts sur les vols et recèlements » d'une bande de 20 voleurs, condamnés aux fers. Couvrant plus de deux colonnes, ces récits d'effractions nocturnes ont certainement ému leurs lecteurs.

Pendant la Restauration, les faits divers ne sont pas plus nombreux, comme l'indique un feuilletage attentif de trois quotidiens – *Le Constitutionnel*, le *Journal des débats*, la *Gazette de France* – pour les années 1815, 1819, 1823 et 1827. Comme sous l'Empire, ils sont dispersés dans des rubriques fourre-tout, sans mise en valeur particulière. Tout va changer au début des années 1830.

Naissance et organisation de la rubrique « Faits divers »

Au temps de la monarchie de Juillet, de 1830 à 1848, les faits divers deviennent de plus en plus nombreux, comme le prouve l'analyse du contenu de six quotidiens – *Le Constitutionnel*, la *Gazette de France*, le *Journal des débats*, *Le National*, *La Presse* et *Le Siècle*²¹. Pour les années 1831, 1836, 1841 et 1846, 46 numéros de chacun de ces journaux, soit un numéro tous les huit jours, ont été traités.

À lire le *tableau n°1* ci-dessous, il apparaît que dès 1831, en dehors de la *Gazette de France*, les faits divers sont plus nombreux qu'en 1807 au *Journal de l'Empire* (37 x 4, soit environ 148 pour toute l'année). En année pleine, les 20 à 40 faits divers de 1831, équivalent à 150 ou 300, cependant que les 150 à 240 de 1846 correspondent à 1200 ou 1880²². Quand on mesure en cm² l'espace papier qui leur est consacré, on s'aperçoit que leur part de la surface rédactionnelle est tout juste de 1% en 1831 au *Journal des débats*, mais seulement de 0,7% au *National*, 0,5% au *Constitutionnel*, 0,4% à la *Gazette de France*. Ils sont de plus en plus présents aux *Débats* : 2,8% en 1836, 3,7% en 1841, 5,3% en 1846. Ailleurs, ils suivent la même évolution, avec des irrégularités cependant : les pics du *Constitutionnel* et du *National* en 1836 (3,4 et 3,5%), celui de la *Gazette de France* en 1841 (4,5%). Entre 1836 et 1846, la nouvelle presse à 40 francs d'abonnement annuel (au lieu de 80 francs pour les anciens journaux) n'offre pas aux faits divers une part plus grande : 2,3 à 5% au *Siècle*, 2,6 à 3,5% à *La Presse*. Bonne preuve que l'épanouissement des faits divers est tout à fait indépendant de la presse à bon marché et des initiatives de Girardin.

Tableau n°1 :
Nombre de faits divers et % de la surface rédactionnelle

	1831	1836	1841	1846
<i>Le Constitutionnel</i>	28 (0,5)	189 (3,5)		
<i>Gazette de France</i>	17 (0,4)	133 (2,5)	192 (4,5)	211 (3,3)
<i>Journal des débats</i>	39 (1,0)	93 (2,8)	144 (3,7)	241 (5,3)
<i>Le National</i>	36 (0,7)	183 (3,4)	103 (2,4)	172 (4,4)
<i>La Presse</i>		80 (2,6)	133 (3,1)	150 (3,5)
<i>Le Siècle</i>		56 (2,3)	104 (2,8)	147 (5,0)

Note : *Le Constitutionnel* n'a pas été analysé les deux dernières années de l'échantillon.
La Presse et *Le Siècle* ont été lancés le 1^{er} juillet 1836, ce qui explique que 23 numéros seulement ont été traités cette année-là.

Tout au long de la période, les faits divers n'obtiennent jamais l'exclusivité d'une rubrique à eux seuls consacrée. Ils doivent toujours la partager avec de petites actualités de toutes sortes : brèves de nature politique ou économique, nominations officielles, statistiques, nouvelles des spectacles, résultats de concours, de courses de chevaux, mariages et décès, informations météorologiques, informations judiciaires. Cette vaste rubrique est située au milieu du journal, à cheval sur les pages 2 et 3, après la grande actualité politique. La rubrique est plus ou moins longue : si la grande actualité est pauvre, elle peut occuper une pleine page, sinon elle est réduite à la portion congrue. Au cours des années, certaines nouvelles quittent cette vaste rubrique pour former de nouvelles rubriques autonomes telles que « Actes officiels », « Nécrologie » ou bien « Chronique judiciaire, Tribunaux, Police correctionnelle » ou « Cours et tribunaux », tant et si bien que les faits divers finissent par dominer la rubrique, qui prend de plus en plus volontiers leur nom.

Alors que *Les Débats* gardent leur grande rubrique, sans jamais la nommer, ni y faire aucun tri, les autres journaux s'efforcent de la scinder en une série de rubriques sœurs, qu'ils s'efforcent de titrer. C'est alors qu'apparaît pour la première fois une rubrique épisodique « Faits divers », dans *Le Constitutionnel*, au quatrième trimestre de 1833, située après les « Nouvelles diverses de l'étranger » et les « Nouvelles des départements ». À la *Gazette de France* s'individualisent en 1835 « Paris-Faits divers », puis « Faits divers », remplacées en fin d'année par « Nouvelles des provinces » et « Paris-Faits divers », accompagnées de « Nouvelles de l'extérieur ». En février 1836, on revient à la rubrique unique « Faits divers », mais rapidement s'imposent de nouveau les trois rubriques sœurs précédentes. Par la suite, le journal ne cesse de varier ses titres et ses rubriques, au nombre de deux ou trois. À partir de 1845, il revient à la rubrique unique « Nouvelles diverses ». À partir de 1833, *Le National* s'efforce lui aussi de mieux classer son contenu. Après deux rubriques, « Nouvelles diverses » et « Paris », revient en 1834 la rubrique unique appelée « Nouvelles diverses-Paris » ou « Nouvelles diverses ». Entre août et octobre 1835, « Nouvelles diverses » devient « Faits divers ». L'année suivante, en novembre, « Nouvelles diverses » alterne avec « Faits divers ». À partir de juillet 1837, « Faits divers » s'impose définitivement jusqu'à la fin de la période. Nouveau journal, *Le Siècle* ne fait pas mieux que ses confrères ; sa rubrique unique, « Nouvelles diverses », ne valorise pas les faits divers, qui demeurent brèves parmi d'autres brèves.

Seule de tout le corpus, *La Presse* a cherché à mieux organiser sa rubrique « Nouvelles diverses », remplacée pendant les cinq premiers

mois de 1837 par des rubriques alternativement titrées « Moralité publique, vols, meurtres, suicides », « Accidents-Incendies-Inondations », « Faits divers-Accidents-Sinistres » ou encore « Mœurs publiques, vols, meurtres, suicides », tous titres valorisant mieux les contenus.

Par la suite, le titre « Faits divers », devenu « Nouvelles diverses » en janvier 1838, puis « Nouvelles et faits divers », règne sans partage jusqu'à la fin de la période. Entre 1840 et 1843, la rubrique se subdivise de manière géographique : « Paris », « Départements », « Colonies françaises » et « Étranger ». À partir de juin 1845, les faits divers sont précédés d'un titre individuel situé à gauche en début de nouvelle, par exemple « Arrestation importante », « Double suicide », « Triple assassinat », « Ivrognerie », « Manière cavalière de payer ses dettes », etc. Si donc *La Presse* ne présente pas plus de faits divers que ses confrères, elle les valorise mieux, leur donne une plus grande lisibilité, ainsi qu'elle le fait pour toutes les autres actualités.

Déjà les crimes et délits sont les premiers « faits divers » de presse

Comme le montre le *tableau n°2* (page suivante), les journaux offrent d'abord à leurs lecteurs des crimes, des délits et des arrestations. Ils le font avec de longs récits où le sang et l'horrible sont détaillés avec complaisance. La surface occupée par ces histoires ne cesse de s'agrandir pendant la période, ainsi que le prouve l'écart croissant (en %) entre leur nombre et leur surface : - 0,8 points en 1831, + 2 en 1836, + 4,6 en 1841, + 9,4 en 1846.

En cette dernière année, les crimes et délits couvrent près de la moitié de la surface consacrée aux faits divers. Deuxième catégorie, les accidents (route, chemin de fer, naufrage, explosion, incendie, noyade, empoisonnement, etc.), plus nombreux en fin de période, sont traités de plus en plus rapidement (écarts : + 3,1, + 1,3, - 4,6, - 6,9). Les catastrophes naturelles arrivent au troisième rang seulement. Ces trois catégories représentent environ 80% des faits divers. Parmi les trois dernières – longévité et événements insolites, suicides, actes de bravoure ou de bienfaisance –, on notera que les suicides sont présentés plus succinctement que les crimes, parce qu'ils choquaient probablement plus : les écarts sont ici de - 4,8 points en 1831, + 0,8, - 1,2, - 3,7. Certains d'entre eux sont cependant détaillés avec un luxe d'horreurs à peine croyable.

**Tableau n°2 : Catégories de faits divers,
en % de leur nombre total (et de la surface occupée)**

	1831	1836	1841	1846
Crimes, délits	43,5 (42,7)	31,9 (33,9)	26,2 (30,8)	39,3 (48,7)
Accidents	23,9 (27,0)	27,7 (29,0)	38,3 (33,6)	32,2 (25,3)
Catastrophes naturelles	10,9 (10,7)	20,9 (15,4)	11,4 (9,6)	11,6 (15,4)
Longévités, év. insolites	5,4 (4,5)	12,5 (13,8)	11,8 (14,0)	7,4 (3,6)
Suicides	14,1 (9,3)	6,4 (7,2)	8,7 (7,5)	6,0 (2,3)
Bravoure, bienfaisance	2,2 (5,8)	0,6 (0,7)	3,6 (4,5)	3,5 (4,7)

Note : Les performances des cinq quotidiens – *Gazette de France*, *Journal des débats*, *Le National*, *La Presse*, *Le Siècle* – ont été cumulées en chiffres absolus pour le nombre des faits divers et la surface en cm² occupée par chacun d’eux. Les % ont été calculés par rapport aux deux totaux absolus de chaque année.

Au-delà de la rubrique des faits divers, il arrive que l’un ou l’autre d’entre eux, d’importance nationale ou internationale, ait les honneurs de la première page. Au long des 17 années entre 1831 et 1847, il en est ainsi à 24 reprises pour tous les journaux du corpus : ce sont de grands incendies, des tremblements de terre, des naufrages, cinq catastrophes ferroviaires. En revanche, les drames de sang restent cantonnés dans la rubrique des faits divers, et il faut toute la notoriété politique et mondaine de ses acteurs pour que l’assassinat de la duchesse de Praslin parvienne en première page en août 1847. Si certains autres événements sanglants accèdent eux aussi à la première page, ils le font lors de grands procès, par exemple au moment des affaires Lacenaire ou Lafarge, quand se mobilisent toutes les rédactions²³. Au vrai, il s’agit moins alors du fait divers proprement dit que de ses suites. Rédacteurs et lecteurs, épris de rhétorique, curieux de détails surprenants, observent la machine judiciaire, se passionnent pour les débats et les rebondissements, s’interrogent sur les personnalités des accusés. Avec le lancement de la *Gazette des tribunaux* en novembre 1825, les affaires de justice et les crimes deviennent à la mode. Incontestablement, les faits divers sont nés bien avant l’expression qui les désigne. Dès le temps des gazettes de l’Ancien Régime, ils sont offerts à la lecture des élites socioculturelles. Si la *Gazette de France* attend les années 1770 pour entretenir ses lecteurs des grandes catastrophes naturelles ou des accidents, les gazettes étrangères publiées en français à destination du royaume n’ont pas la même retenue et s’intéressent aux affaires de violence et de sang. À la fin de la période révolutionnaire, crimes et délits sont définitivement entrés dans la presse

de Paris et des provinces. Pendant les 30 premières années du XIX^e siècle, les faits divers sont publiés parmi une foule d'autres nouvelles d'ordre politique ou administratif. Au temps de la monarchie de Juillet, ils deviennent de plus en plus nombreux, tant et si bien que les journalistes essaient d'en mieux organiser la ou les rubriques. C'est alors que naît l'expression « fait divers », à la fin de l'année 1833. C'est donc dans l'ancienne presse quotidienne à 80 francs d'abonnement annuel que les faits divers « modernes » sont nés, une presse destinée aux abonnés fortunés des élites socioculturelles, mais une presse lue par un bien plus grand cercle de lecteurs grâce aux nombreux systèmes de lecture collective de cette première moitié du siècle. L'avènement de la presse « à bon marché » de Girardin, ces journaux à 40 francs d'abonnement, n'a pas eu d'influence sur l'histoire du fait divers. *La Presse* et *Le Siècle* ne le traitent pas autrement que la « vieille presse », même si la première s'est efforcée de le valoriser, comme toutes ses autres rubriques, afin d'accroître sa lisibilité. Le « fait divers » était donc déjà un genre bien établi, lorsque *Le Petit Journal* et les autres quotidiens populaires à 5 centimes s'en emparèrent pour lui donner les développements que l'on sait ■

Notes

1. KALIFA Dominique (1999), « Usages du faux. Faits divers et romans criminels au XIX^e siècle », *Annales HSS*, nov. déc. 99, pp. 1345-1362, not. p.1346 ; lire aussi, du même auteur (2000), « L'écriture du fait divers au XIX^e siècle. De la négation à la production de l'événement », *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècles)*, dir. Hans-Jürgen Lüsebrink & Jean-Yves Mollier, Berne, Peter Lang, pp.297-311.
2. BARTHES Roland (1964), « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Le Seuil, pp.188-197 ; AUCLAIR Georges (1970), *Le Mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos ; MONESTIER Alain (1982), *Le fait divers*, catal. Musée des ATP, Paris, Éditions de la RMN.
3. Dossier « Fait divers, fait d'histoire », *Annales ESC*, juil.-août 1983.
4. RIOUX Jean-Pierre & Jean-François SIRINELLI (2002), *La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Paris, Fayard.
5. KALIFA Dominique (1994), *Récits de crime dans la France de la Belle Époque*, thèse d'histoire, Paris VII (pub.1995), *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard ; M'SILI Marine (1996), *Histoire des faits divers en République (1870-1992). Une approche de la laïcisation de la providence*, thèse d'histoire, Aix-en-Provence (pub.2000), *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éd. ; AMBROISE-RENDU Anne-Claude (1997), *Les faits divers dans la presse française de la fin du XIX^e siècle. Étude de la mise en récits d'une réalité quotidienne (1870-1910)*, thèse d'histoire, Paris I.
6. CHARTIER Roger (1987), « La pendue miraculeusement sauvée. Étude d'un occasionnel », *Les Usages de l'imprimé*, Roger Chartier (dir.), Paris, Fayard, pp.83-127.
7. SEGUIN Jean-Pierre (1964), *L'information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, Maisonneuve et Larose ; (1959), *Nouvelles à sensations. Canards du XIX^e siècle*, Paris, A. Colin.

PRÉMIÈRES ET ÉPANOUISSEMENT DE LA RUBRIQUE DE FAITS DIVERS (1631-1848)

8. FEYEL Gilles (2000), *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, p.132.
9. DURANTON Henri (1993), « L'affaire Girard / La Cadière dans l'infidèle miroir des gazettes de 1731 », *Les gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, pp.255-268.
10. FAVRE Robert, SGARD Jean & Françoise WEIL (1978), « Le fait divers », *Presse et histoire au XVIII^e siècle, l'année 1734*, Pierre Rétat et Jean Sgard (dir.), Paris et Lyon, éd. CNRS, pp.199-225.
11. FAVRE Robert (1982), « Le fait divers en 1778 : permanence et précarité », *L'année 1778 à travers la presse traitée par ordinateur*, Paris, P.U.F., pp.113-146 ; REYNAUD Denis (1999), « Violence et passion : les "Variétés" de la Gazette des Deux-Ponts », *Journalisme et fiction au XVIII^e siècle*, Malcolm Cook et Annie Jourdan (dir.), Berne, Peter Lang, pp.87-99 ; CARPENTARI MESSINA Simone (1999), « Le discours éditorial » et RIVARA Annie (1999) « La représentation des choses », *La suite à l'ordinaire prochain. La représentation du monde dans les gazettes*, Denis Reynaud et Chantal Thomas (dir.), Presses universitaires de Lyon, pp.27-52 et pp.231-258.
12. MAZA Sarah (1997), *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France préévolutionnaire*, Paris, Fayard, (1^{ère} éd. américaine, 1993).
13. CHARLES Shelly (1999), « Le prélat infortuné ou le Danger des liaisons : modèles romanesques du récit journalistique » et NOHR René (1999), « Un jeu si extraordinaire ». L'affaire du collier et Louis XVI dans la Gazette des Deux-Ponts », *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Pub. de l'Université de St-Etienne, pp.393-402 et 403-418.
14. SÉITÉ Yannick (1993), « La bête du Gévaudan dans les gazettes : du fait divers à la légende », *Les gazettes européennes de langue française, op. cit.*, pp.145-153.
15. FEYEL Gilles (2000), *L'Annonce et la nouvelle, op. cit.*, p.774, reproduction du long texte de la Gazette, 30 août 1773.
16. *Ibidem*, pp.1151-1188, 1198-1201, 1205-1214.
17. *Dictionnaire des journaux, 1600-1789* (1991), Jean Sgard (dir.), Paris, Universitas, notice du Journal de Paris, de Nicole Brondel.
18. ROGER Philippe (1989), « Le fait divers en 1789. Cinq exemples, cinq attitudes », *La Révolution du journal, 1788-1794*, Pierre Rétat (dir.), Paris, éd. CNRS, pp.215-228 ; LABROSSE Claude & Pierre RÉTAT (1989), *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*, Presses universitaires de Lyon, pp.112-115.
19. WELSCHINGER Henri (1887), *La censure sous le Premier Empire*, Paris, Perrin et C^{ie}, p.82.
20. CABANIS André (1975), *La presse sous le Consulat et l'Empire (1799-1814)*, Paris, Société des études robespierristes, pp.220-221, p.224.
21. Cf. POULIC Anne (1996), *Les faits divers sous la monarchie de Juillet dans les quotidiens parisiens*, mémoire du diplôme de l'Institut Français de Presse, Gilles Feyel (dir.), 153 p.
22. La plupart de ces faits divers ont été découpés à la paire de ciseaux dans la presse provinciale, qui les tenait des mairies ou des gendarmeries. Le reste provient d'enquêtes dans les commissariats parisiens.
23. DEMARTINI Anne-Emmanuelle (2001), *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, not. pp.56-67.